

Fondée en 1978, l'Association des Art Thérapeutes de l'Ontario est un organisme agréé à but non lucratif dont la mission est de servir ses membres et le public en établissant des normes d'éducation en matière d'art-thérapie, de compétence professionnelle et de déontologie. L'Association est régie et dirigée par neuf membres du Conseil d'administration élus. Les membres de l'OATA sont régis et réglementés par un code de déontologie, des normes de pratique, et une constitution. L'Association a pour mandat d'assurer le développement, la promotion et le maintien de la profession d'art-thérapie en Ontario. De plus, l'OATA accorde le statut d'enregistrement aux membres professionnels au terme de la réussite d'un processus rigoureux, qui inclut la documentation de l'éducation et l'expérience postuniversitaire supervisée.

Objectifs de l'OATA

Offrir un forum pour toutes les personnes ayant un intérêt pour l'art-thérapie.

Maintenir des critères provinciaux pour la formation des art-thérapeutes.

Développer et maintenir des normes élevées pour l'enregistrement des art-thérapeutes ainsi que la pratique de l'art-thérapie.

Offrir des possibilités de développement professionnel continu.

Favoriser les possibilités pour les art-thérapeutes en stimulant l'intérêt et la sensibilisation communautaires.

Encourager l'éthique de l'art-thérapie en favorisant le développement des connaissances, la recherche et la pratique.
Favoriser l'échange d'informations entre les organismes internationaux, nationaux et provinciaux.